



REGLEMENT DU TOURNOI REGIONAL DU « CD 71 »

DIMANCHE 11 Juin 2023
Gymnase municipal, Mail Pierre de Coubertin, 71210 Montchanin

Article 1 : Date et modalités

Le comité de Saône et Loire de tennis de table organise le Dimanche 11 Juin 2023, un tournoi régional ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT de Bourgogne-Franche comté. Le comité se réserve le droit d'inviter quelques joueurs externes à la ligue de Bourgogne-Franche comté.

Le n° d'homologation du tournoi est ...

Les joueurs et joueuses voulant participer au tournoi doivent être licenciés à la date du tournoi et être en conformité par rapport au certificat médical. Présentation obligatoire d'un justificatif de licenciation conformément à l'article II.606 des Règlements Administratifs, et éventuellement d'un certificat médical de « non contre indication à la pratique du tennis de table en compétition » si mention « sans pratique sportive » sur la licence, pour jouer dans les tableaux leur étant destinés.

Article 2 : Matériel

Le tournoi se déroulera dans le gymnase municipal, Mail Pierre de Coubertin, 71210 Montchanin.

Article 3 : Tableaux

Les tarifs des tableaux seront dégressifs en fonction du nombre de tableaux joué :

Un tableau joué 7€, Deux tableaux 13€, Trois tableaux 18€

Les tableaux suivants seront proposés :

	<u>Tableaux</u>	<u>Prix d'inscription</u>	<u>Heure de début</u>	
A	Toutes séries Mixtes	7 €	13h	
B	Toutes séries Dames	7 €	14H15	
C	Série 900 à 1799 points	7 €	10h15	
D	Série 700 à 1499 points	7 €	9h00	
E	Série 600 à 1199 points	7 €	11h30	
F	Série 500 à 899 points	7 €	10h15	
G	Série 500 à 699 points	7 €	9h00	
H	Série Handicap	7 €	11h30	

Les points pris en compte sont ceux du dernier classement national officiel du début de phase 2.

Article 4 : Limitation

Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans **3 tableaux**. Il est néanmoins interdit de s'inscrire dans 2 tableaux débutant à la même heure.

Article 5 : Participation des jeunes

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun surclassement, au tournoi du CD71 (conformément à l'article 9.3 du règlement médical fédéral). La participation des poussins (-9 ans) est interdite.

Article 6 : Déroulement sportif

La tenue sportive, ainsi que les chaussures de sport, sont de rigueur.

Le tournoi est régi par les règlements de la FFTT et se déroulera sans interruption.

Toutes les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Les tableaux A à G se dérouleront de la façon suivante :

- Mise en poules de 3 joueurs
- Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant et placés dans un tableau à élimination directe.

Le tableau « H » Handicap sera à élimination directe (pas de poules). Voir article 7 ci-dessous

Article 7 : Tableau Handicap

Le tableau Handicap est un tableau à élimination directe. Chaque partie se joue en une manche de 33 points avec 2 points d'écart et changement de service tous les 2 points. En fonction de la différence de classements, le joueur le moins bien classé commence avec un nombre défini de points d'avance (voir tableau ci-dessous). Le nombre maximum de joueurs pour ce tableau est de 52, pris dans l'ordre d'inscription. Chaque joueur a droit à un temps mort d'une minute par partie.

Les joueurs doivent changer de côté dès que le mieux classé atteint 17 points.

Différence de points	0 à 99	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 à 599	600 à 699	700 à 799	800 à 899	900 à 999	1000 à 1099	Plus de 1100
Avance pts	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22

Article 8 : Dispositions exceptionnelles

Les tableaux comprenant moins de 8 inscriptions pourront être annulés (sauf pour la série A, 16 joueurs au minimum).

Les participants pourront alors s'engager dans un autre tableau (si possible), soit, être remboursés du prix de l'engagement versé pour ce tableau.

Dans un tableau où le nombre d'inscrits est supérieur à 32, le Juge Arbitre se réserve le droit de ne qualifier qu'un seul joueur par poule, et ce afin d'éviter de terminer à une heure trop tardive.

Le nombre d'inscriptions est limité à 48 participants par tableau. Si ce nombre était dépassé, les participants seraient admis dans l'ordre d'inscription, sauf pour le tableau toutes séries mixte (A) où seuls les 48 joueurs ayant le plus de points seraient admis à participer.

Article 9 : Arbitrage et Juge Arbitrage

L'arbitrage sera assuré et organisé par les participants pour les tableaux.

Le Juge Arbitre du tournoi sera **André SEGUIN (JA3)**, ses décisions seront sans appel. Ses adjoints seront Denis VERNICHON et François CLEMENCET.

Article 10 : Dotation

Les 4 ou 8 meilleurs (selon nombre d'inscrits dans chaque tableau) de chaque tableau seront récompensés en lot, ou chèque suivant le tableau ci-après :

Les organisateurs se réservent le droit de diminuer les récompenses en cas de

RECOMPENSES

<u>Tableaux</u>	<u>Désignation</u>	<u>Vainqueurs</u>	<u>Finalistes</u>	<u>½ Finalistes</u>
A	Toutes séries Mixtes	100 euros + coupe	50 euros	Lot
B	Toutes séries Dames	30 euros + coupe	15 euros	Lot
C	Série 500 à 1799 points	60 euros + coupe	30 euros	Lot
D	Série 500 à 1499 points	50 euros + coupe	25 euros	Lot
E	Série 500 à 1199 points	40 euros + coupe	20 euros	Lot
F	Série 500 à 899 points	30 euros + Lot	15 euros	Lot
G	Série 500 à 699 points	30 euros + Lot	15 euros	Lot
H	Série Handicap	50 euros + Lot	25 euros	Lot

nombre de participants insuffisants quelque soit le tableau.

Article 11 : Pointage et forfait

Le pointage des joueurs se fera **1H00 avant l'heure officielle de début des tableaux, sauf pour les 1ers tableaux du jour, dans ce cas 30 minutes avant.**

Le forfait pour non-présence à la table pourra être prononcé 10 minutes après le 1^{er} appel du joueur au micro, mais un deuxième appel sera effectué dans tous les cas.

Toutes inscriptions non excusées 24H avant la date du tournoi seront considérées comme dues.

Article 12 : Tirage au sort

Le Tirage au sort aura lieu le jeudi 8 juin 2023 au siège du comité de Saône et Loire

Article 13 : Balles

Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs. Toutefois des balles seront en vente à l'unité sur le lieu de la compétition.

Article 14 : Responsabilités

Le comité de Saône et Loire décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol pouvant se produire dans ou en dehors des installations sportives utilisées. L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux compétiteurs, arbitres et organisateurs.

Article 15 : Buvette

Une buvette très complète (sandwichs, gâteaux, sucreries, boissons diverses, etc.) sera à la disposition des joueurs et spectateurs durant toute la journée.

Article 16 : Résultats

Le tournoi sera géré avec le logiciel fédéral SPID-Déconnecté. Les résultats individuels seront pris en compte pour l'établissement des classements. (Sauf pour le tableau Handicap)

Article 17 : Engagements

Les inscriptions mail ou internet seront prises en compte au fur et à mesure de leurs arrivées. La date de l'envoi du mail, ou de l'inscription internet fera foi.

Les engagements, sont à faire parvenir pour le **Mercredi 7 juin 2023 dernier délai à :**

Yoann GUILLEMIN
Par mail (envoi du formulaire): ygatd7iffitt@yahoo.fr

Il vous est également donné la possibilité de vous inscrire (en priorité) par internet:
<https://forms.gle/P27CV7NpxRA3eiCw9>

Le paiement des inscriptions le jour même avant le début des tableaux est obligatoire.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous avez la possibilité de contacter
Yoann GUILLEMIN par mail ygatd71fftt@yahoo.fr ou au 06 16 80 29 65*

Article 18 : Accord

La participation au tournoi régional du CD 71 entraîne l'acceptation du présent règlement.

N'oubliez pas d'indiquer le numéro de licence pour tous les tableaux.

